

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 15 Décembre 2025 à 18h**

N°15

**OBJET : INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE SYMBOLIQUE « ATELIERS ESPACES VERTS » POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2025**

**Vu** la délibération n°22-101 du 12 Septembre 2022, relative à la fixation des tarifs des chalets,

**Vu** la délibération n°23-059 du 3 Juillet 2023, relative au maintien des tarifs des locations de chalets,

Dans le cadre du marché de Noël, la ville de Montargis, et notamment le service Cadre de Vie, propose différentes animations et ateliers à destination du public, qui rencontrent un grand succès.

Afin de permettre à chacun de pouvoir bénéficier de ces ateliers de manière équitable, et de pouvoir donner la possibilité à chacun de produire des créations de qualité dans un environnement propice, il a été décidé de demander une participation financière symbolique.

La totalité des bénéfices sera collectée et encaissée directement par l'Association « Comité Miss Montargis », qui intervient très régulièrement, de manière bénévole sur les animations de la Ville (Halloween, Village Animé...).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette participation financière à 1,00 € par enfant pour les ateliers à destination des enfants et à 2,00 € par adulte pour les ateliers à destination des adultes.

**Considérant** l'avis de la Commission Générale en date du 5 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**FIXER** la participation financière pour les « ateliers espaces verts » proposés durant le Marché de Noël 2025 de la façon suivante :

- 1,00 € par enfant pour les ateliers à destination des enfants
- 2,00 € par adulte pour les ateliers à destination des adultes

**DIRE** que les participations financières seront collectées et encaissées directement par le Comité Miss Montargis.

**PRECISER** que ce tarif s'appliquera à compter du 17 Décembre 2025, date de l'ouverture du Marché de Noël 2025, et pour toute la durée du marché de Noël 2025.